

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/11/2024 - 26126 - 2016 B 01546 - 521 391 078 - ETNA

**ACTIF COMPTA**

Société d'Expertise Comptable  
inscrite au Tableau de l'Ordre  
de la Région d'Orléans

**Comptes Annuels**

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

**SARL ETNA**

26 rue du Prado  
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Siret : 52139107800073  
APE : 6910Z-



POUR COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME

## bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/03/24	Net au 31/03/23
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 199	8 543	1 655	2 401
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	11 452	7 947	3 505	4 140
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	775		775	775
Autres immobilisations financières	8 048		8 048	7 633
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 473</b>	<b>16 490</b>	<b>13 983</b>	<b>14 950</b>
<b>Stocks</b>				
En cours de production de services	3 431		3 431	10 000
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	403 989	28 788	375 202	288 723
Fournisseurs débiteurs	633		633	3 007
Personnel	318		318	
Etat, Impôts sur les bénéfices				464
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	19 266		19 266	11 734
Autres créances	14 853		14 853	11 575
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				600
Disponibilités	61 708		61 708	75 545
Charges constatées d'avance	11 885		11 885	8 524
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>516 083</b>	<b>28 788</b>	<b>487 296</b>	<b>410 172</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>546 556</b>	<b>45 278</b>	<b>501 278</b>	<b>425 122</b>



POUR COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME

## bilan

	Net au 31/03/24	Net au 31/03/23
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Réserve légale	100	100
Autres réserves	66 013	59 051
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8 827</b>	<b>6 962</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>75 940</b>	<b>67 113</b>
<i>Emprunts</i>	<i>42 851</i>	<i>63 182</i>
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>56</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	42 907	63 182
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	40 634	29 580
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 860	135 470
<i>Personnel</i>	<i>11 855</i>	<i>15 866</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>18 278</i>	<i>41 683</i>
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	<i>1 687</i>	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>79 423</i>	<i>62 997</i>
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>2 234</i>	<i>4 330</i>
Dettes fiscales et sociales	113 478	124 877
Autres dettes	52 460	4 901
<b>DETTES</b>	<b>425 338</b>	<b>358 009</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>501 278</b>	<b>425 122</b>



POUR COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ETNA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024, dont le total est de 501 278 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 827 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/07/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 734</b>	<b>1 464</b>		<b>10 199</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 995			2 995
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 466	3 726	5 735	8 457
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 461</b>	<b>3 726</b>	<b>5 735</b>	<b>11 452</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	775			775
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 633	414		8 048
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8 408</b>	<b>414</b>		<b>8 823</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 604</b>	<b>5 604</b>	<b>5 735</b>	<b>30 473</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 464		3 726	414
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>1 464</b>	<b>3 726</b>	<b>414</b>	<b>5 604</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		5 735		
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>5 735</b>		<b>5 735</b>

## Amortissements des immobilisations

## Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 333	2 210		8 543
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 333</b>	<b>2 210</b>		<b>8 543</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 918	361		2 279
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 403	1 970	3 704	5 668
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 321</b>	<b>2 331</b>	<b>3 704</b>	<b>7 947</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 654</b>	<b>4 541</b>	<b>3 704</b>	<b>16 490</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 458 992 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 048		8 048
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	403 989	403 989	
Autres	35 070	35 070	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 885	11 885	
<b>Total</b>	<b>458 992</b>	<b>450 945</b>	<b>8 048</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 425 338 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	56	56		
- à plus de 1 an à l'origine	42 851	20 485	22 366	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 860	175 860		
Dettes fiscales et sociales	113 478	113 478		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	93 094	93 094		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>425 338</b>	<b>402 972</b>	<b>22 366</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	20 332			
(**) Dont envers les associés	40 634			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 40 634 euros.

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 584
Banque - Intérêts courus à payer	56
Dettes provis. pr congés à payer	10 430
Charges sociales s/congés à payer	4 308
Urssaf J.Ferrando	6 387
Etat - autres charges à payer	1 659
Clients - RRR à accorder	36 752
<b>Total</b>	<b>63 177</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	11 885		
<b>Total</b>	<b>11 885</b>		

**ETNA**

**SARL au capital de 1.000 €**

**Siège social : 26 Rue du Prado – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ**

**RCS Montpellier 521 391 078**

**RAPPORT DE GESTION**

**Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juillet 2024  
(Exercice clos le 31 mars 2024)**

Monsieur,

Nous sommes réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les comptes annuels dudit exercice.

- L'exercice a principalement consisté à développer l'activité de la société;
- L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes : maintien de l'activité;
- Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est intervenu;
- Actions en matière de recherche et de développement : Néant;

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ils font notamment apparaître :

- Un chiffre d'affaires HT de 1.043.026 €,
- Des subventions d'exploitation de 1.167 €,
- Des autres produits pour 5.229 €,
- Des charges d'exploitation pour un montant total de 1.027.690 €,
- Un résultat d'exploitation de 15.164 €,
- Un résultat financier de 649 €,
- Un impôt sur les sociétés de 1.687 €,

Soit un bénéfice comptable de l'exercice de 8.827 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Sur le poste « Autres réserves » : + 8.827 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

Conformément à l'Art.223 Quater du CGI, nous vous signalons que les comptes de l'exercice tiennent compte de sommes non déductibles fiscalement.

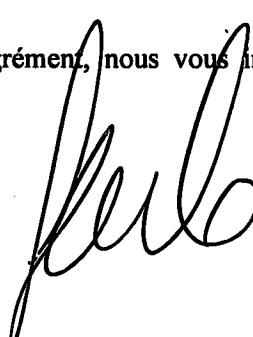
Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du code de commerce, nous vous informons des conventions intervenues au titre de cet article, au cours de l'exercice écoulé :

- Compte courant non rémunéré de Madame **DELAVEAU Sophie**, créiteur au 31/03/2024 de : 20.104,44 €
- Compte courant non rémunéré de Monsieur **FERRANDO Jérôme**, créiteur au 31/03/2024 de : 20.529,60 €

Nous souhaitons que vous approuviez lesdites conventions. Nous vous demanderons également de donner quitus de leur gestion à vos gérants.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LA GERANCE



*a retourner signé*

**ETNA**

**SARL au capital de 1.000 €**

**Siège social : 26 Rue du Prado – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ**

**RCS Montpellier 521 391 078**

**PROCES-VERBAL**

**De l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juillet 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le 25 juillet à 14 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par **Madame Sophie DELAVEAU** en qualité de co-gérante associée.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- **Madame Sophie DELAVEAU** (propriétaire de 60 parts sociales);
- **Monsieur Jérôme FERRANDO** (propriétaire de 40 parts sociales);

**Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sociales, soit la totalité du capital social.**

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé;
- Le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article L 223-19 du code de commerce;
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- **Examen des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024;**
- **Quitus à la gérance;**
- **Approbation des charges non déductibles;**
- **Affectation des résultats de l'exercice;**
- **Conventions de l'article L 223-19 du code de commerce;**
- **Questions diverses;**
- **Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.**

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

## **PREMIERE RESOLUTION**

Les associés reconnaissent avoir été convoqués verbalement à la présente Assemblée et renoncent à toute action en nullité du fait de cette convocation verbale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2024, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

En application de l'article 223 Quater du CGI, elle prend acte des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code.

Dès lors, quitus de leur gestion est donné aux gérants pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice pour 8.827 €, comme suit :

- Sur le poste « Autres réserves » : + 8.827 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée générale approuve les conventions intervenues en vertu de l'article L 223-19 du code de commerce au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport spécial de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les versements de gérance au titre de l'exercice 2023/2024 :

- Rémunération de gérance de Madame Sophie DELAVEAU pour : 101.840,01 €
- Cotisations sociales de gérance facultatives et obligatoires prises en charge pour : 34.378,45 €
- Rémunération de gérance de Monsieur Jérôme FERRANDO pour : 75.341,16 €
- Cotisations sociales de gérance facultatives et obligatoires prises en charge pour : 20.659,48 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

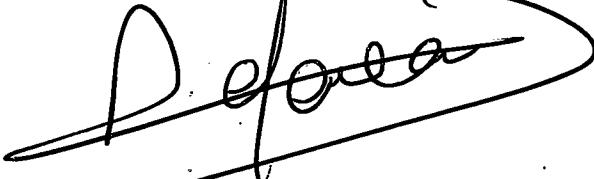
## **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou autres.

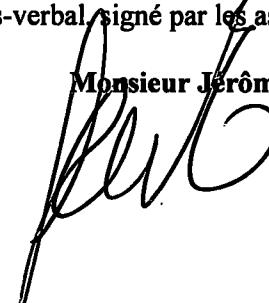
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés présents.

Madame Sophie DELAVEAU



Monsieur Jérôme FERRANDO



**ETNA**

**SARL au capital de 1.000 €**

**Siège social : 26 Rue du Prado – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ**

**RCS Montpellier 521 391 078**

**Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juillet 2024**

**(Exercice clos le 31 mars 2024)**

**Proposition de résolution d'affectation de résultat :**

*L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice pour 8.827 €, comme suit :*

*- Sur le poste « Autres réserves » : + 8.827 €*

*Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.*

**Résolution d'affectation votée :**

**“  
TROISIEME RESOLUTION**

*L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice pour 8.827 €, comme suit :*

*- Sur le poste « Autres réserves » : + 8.827 €*

*Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.*

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

»  
  
POUR COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME